

Le Frelon Asiatique



CAVR 2025 – Section de Sion



1



2

Déroulement de l'exposé

- Le connaître et le reconnaître
- Son arrivée en Europe puis en Suisse
- Son impact chez nous
- Bases légales
- Action de la Taskforce
- Que faire et comment réagir ?



3

Le connaître et le reconnaître



4

Morphologie et anatomie

- Dénomination : *Vespa velutina nigrithorax*
- Taille et apparence



FAVR

Frelon géant
6 cm de long



Frelon européen
4 cm de long



Frelon asiatique
3 cm de long



Guêpe
1,8 cm de long



Abeille
1,4 cm de long

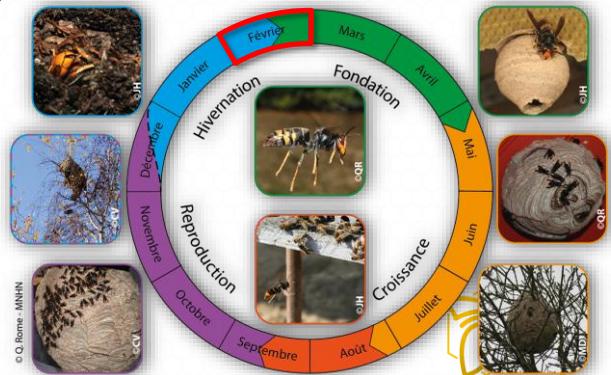
5

Cycle de la colonie

- Fondation de la colonie
- Expansion de la colonie
- Production de reines et de mâles
- Dispersion des reines fécondées
- Hivernage et survie



FAVR



6

Cycle de la colonie

- Fondation de la colonie
- Expansion de la colonie
- Production de reines et de mâles
- Dispersion des reines fécondées
- Hivernage et survie



7

Cycle de la colonie

- Fondation de la colonie
- Expansion de la colonie
- Production de reines et de mâles
- Dispersion des reines fécondées
- Hivernage et survie



8

Cycle de la colonie

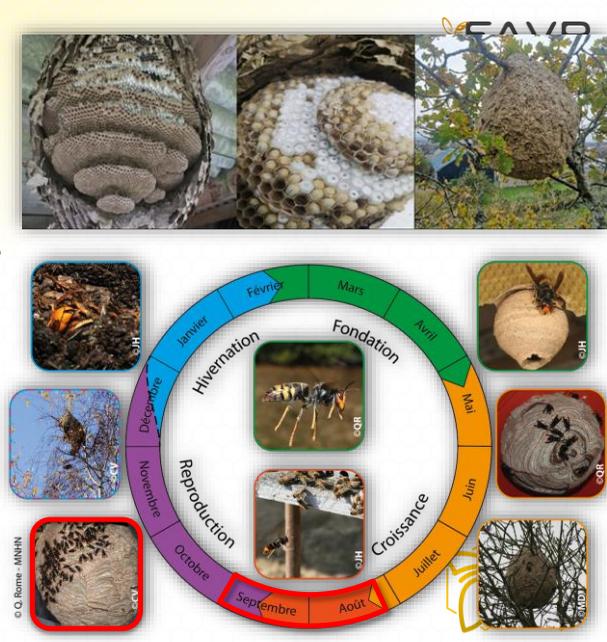
- Fondation de la colonie
- Expansion de la colonie
- Production de reines et de mâles
- Dispersion des reines fécondées
- Hivernage et survie



9

Cycle de la colonie

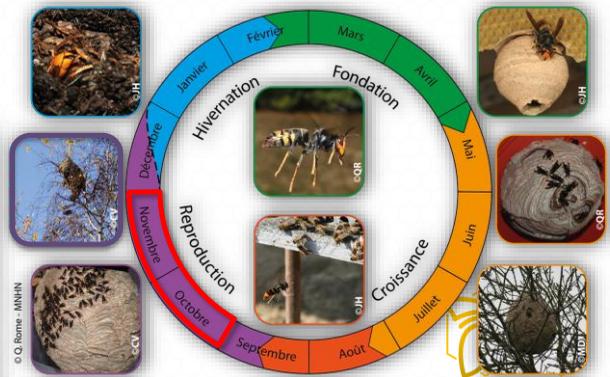
- Fondation de la colonie
- Expansion de la colonie
- Production de reines et de mâles
- Dispersion des reines fécondées
- Hivernage et survie



10

Cycle de la colonie

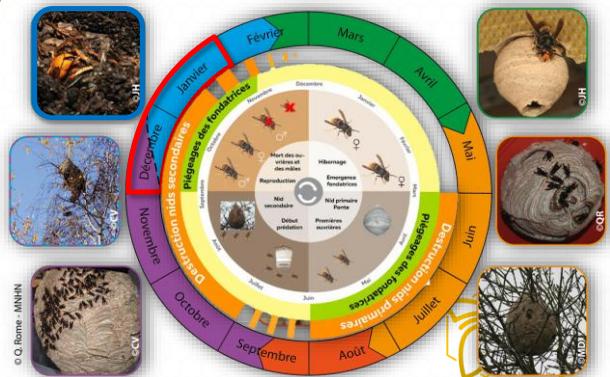
- Fondation de la colonie
- Expansion de la colonie
- Production de reines et de mâles
- Dispersion des reines fécondées
- Hivernage et survie



11

Cycle de reproduction

- Fondation de la colonie
- Expansion de la colonie
- Production de reines et de mâles
- Dispersion des reines fécondées
- Hivernage et survie



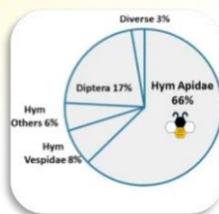
12

Régime alimentaire

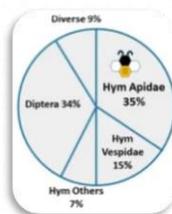
- Nectar et sucres
- Chasse et prédation
- Rôle dans l'écosystème
- Variabilité alimentaire
- Interaction avec autres espèces



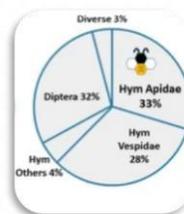
Aires artificielles



Aires agricoles

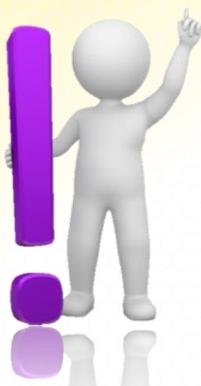


Aires forestières

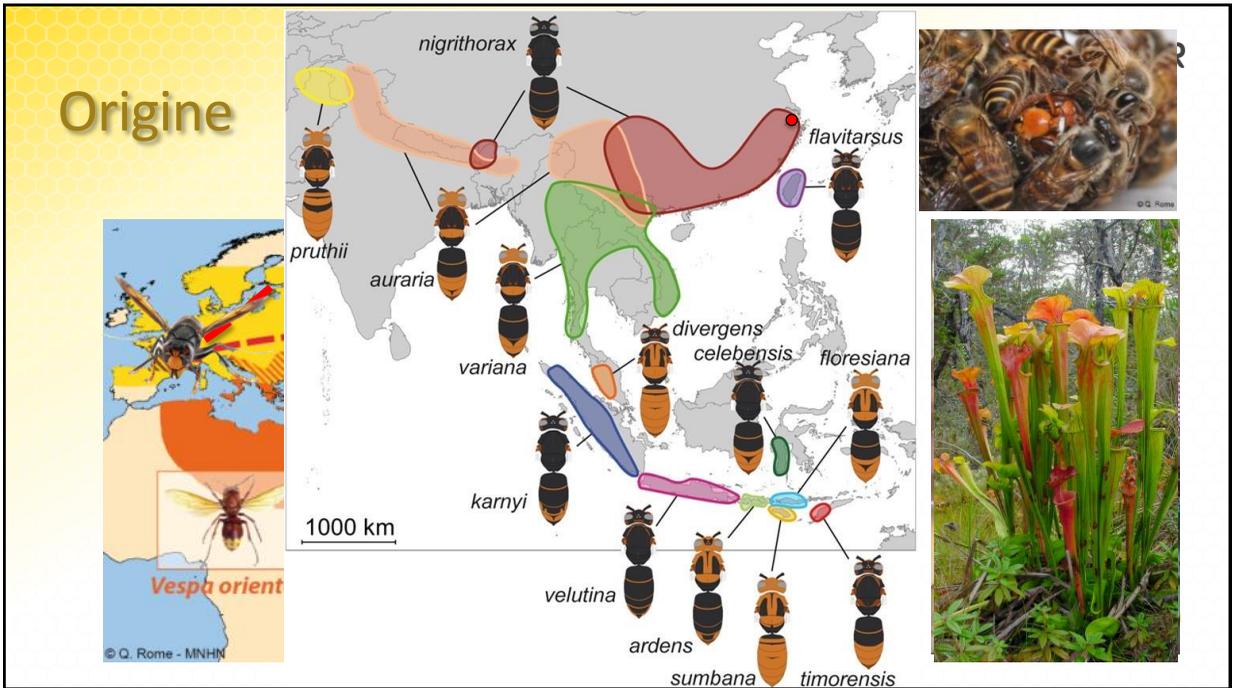


13

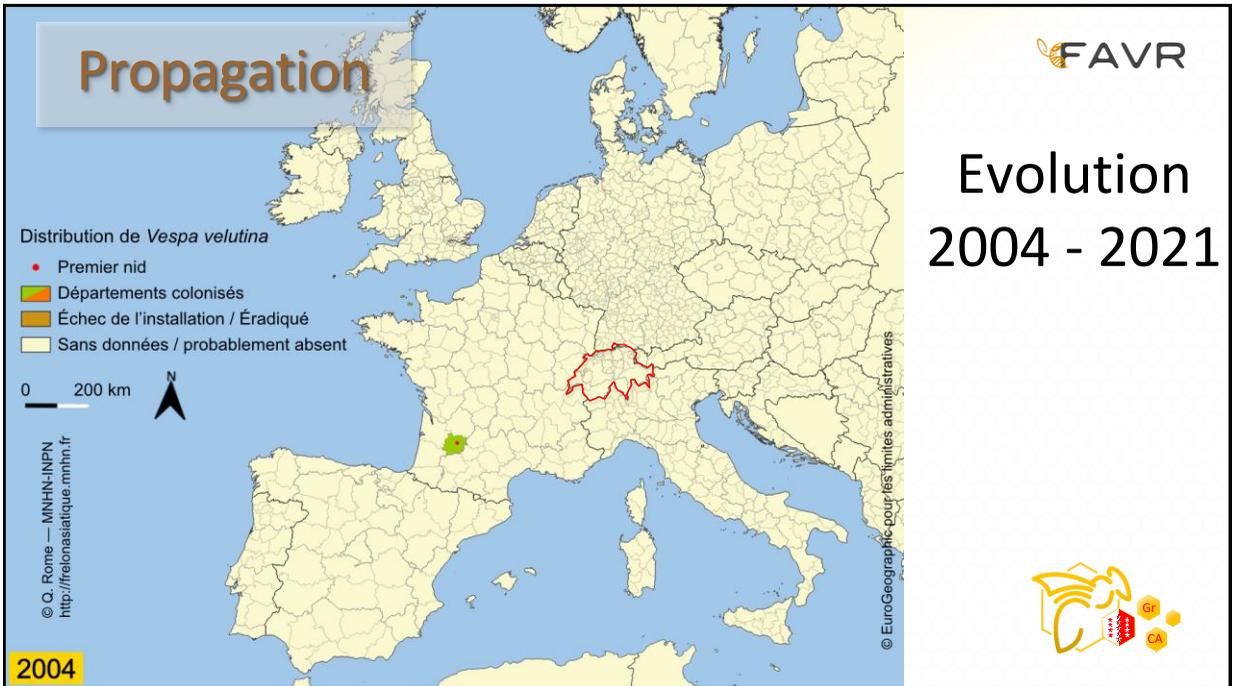
Son arrivée en Suisse



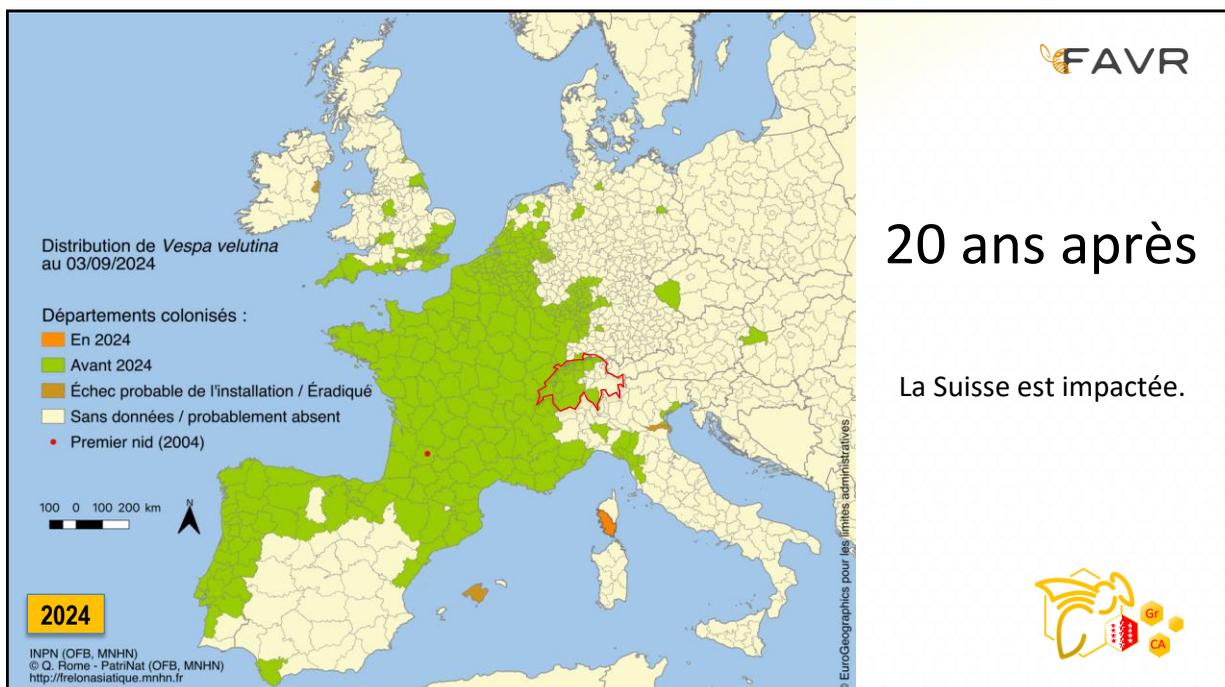
14



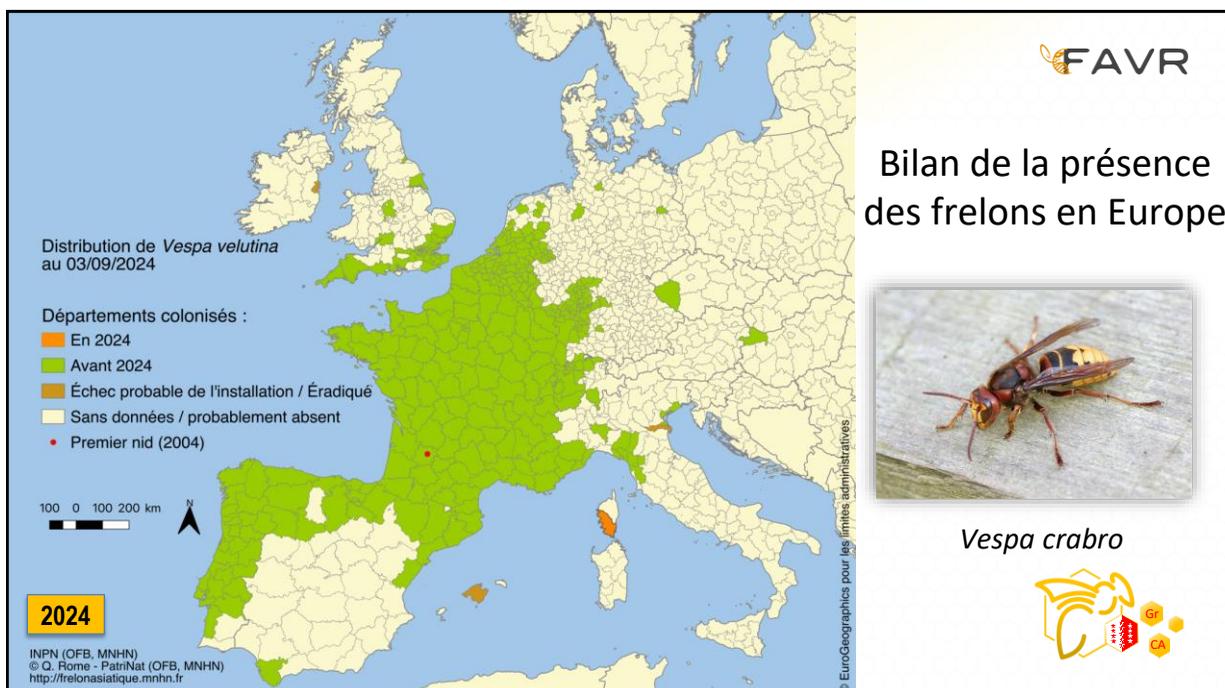
15



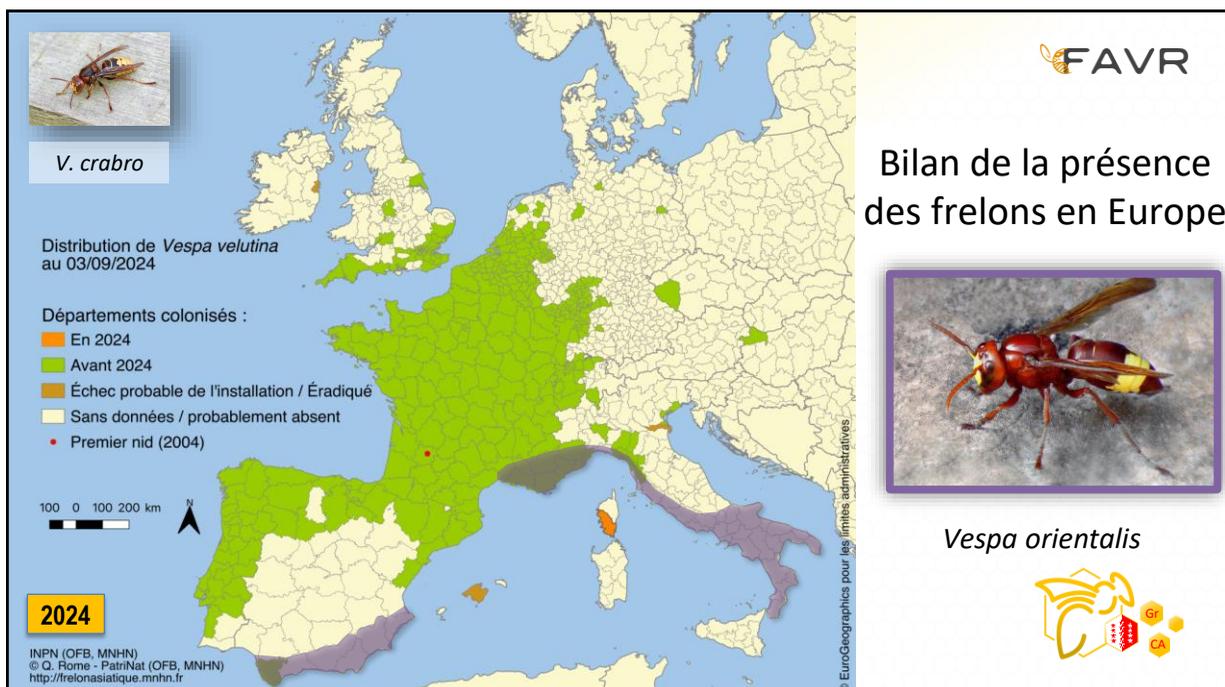
16



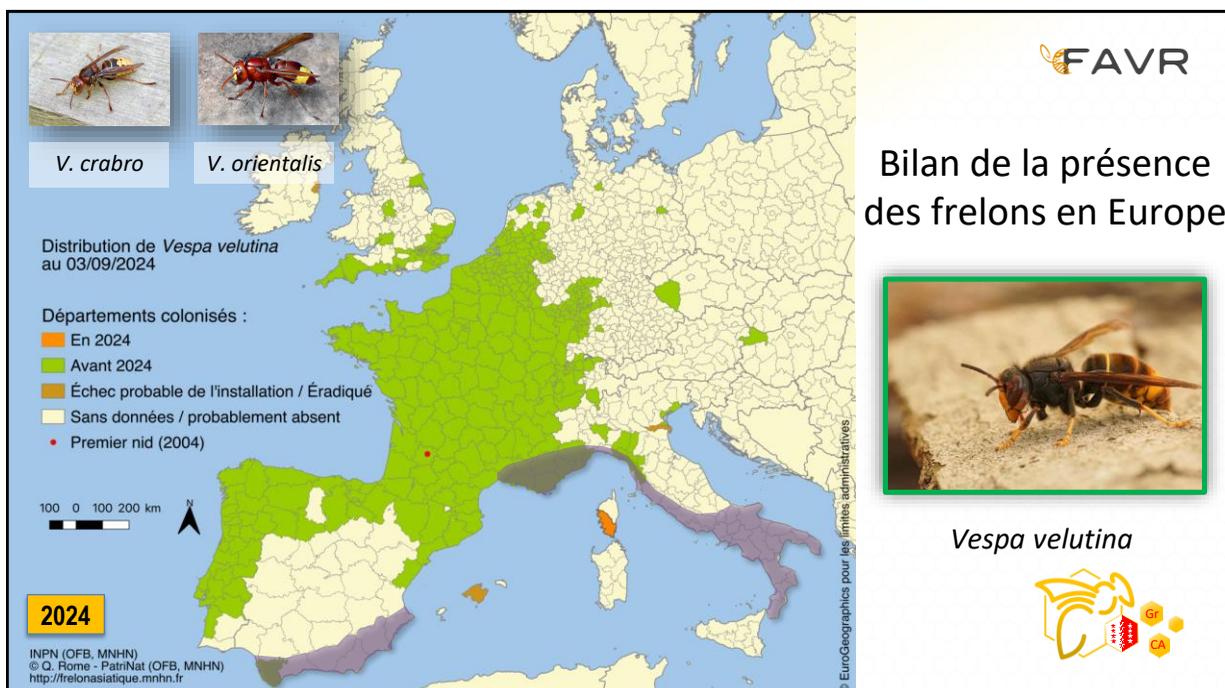
17



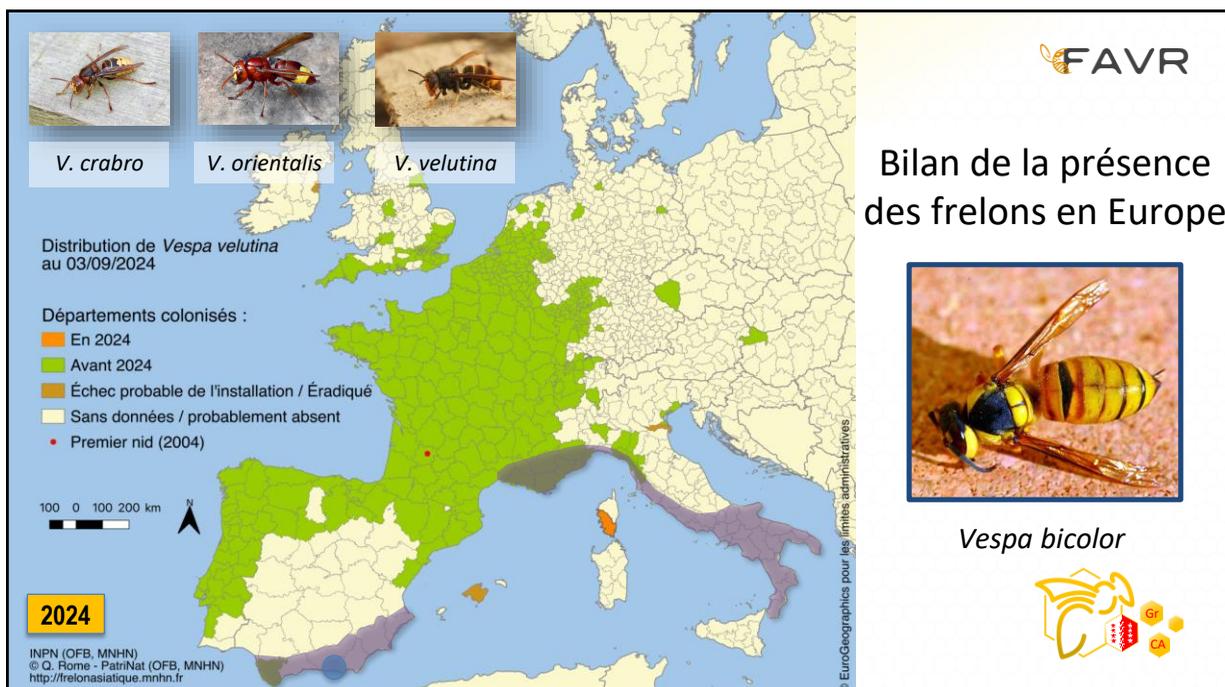
18



19



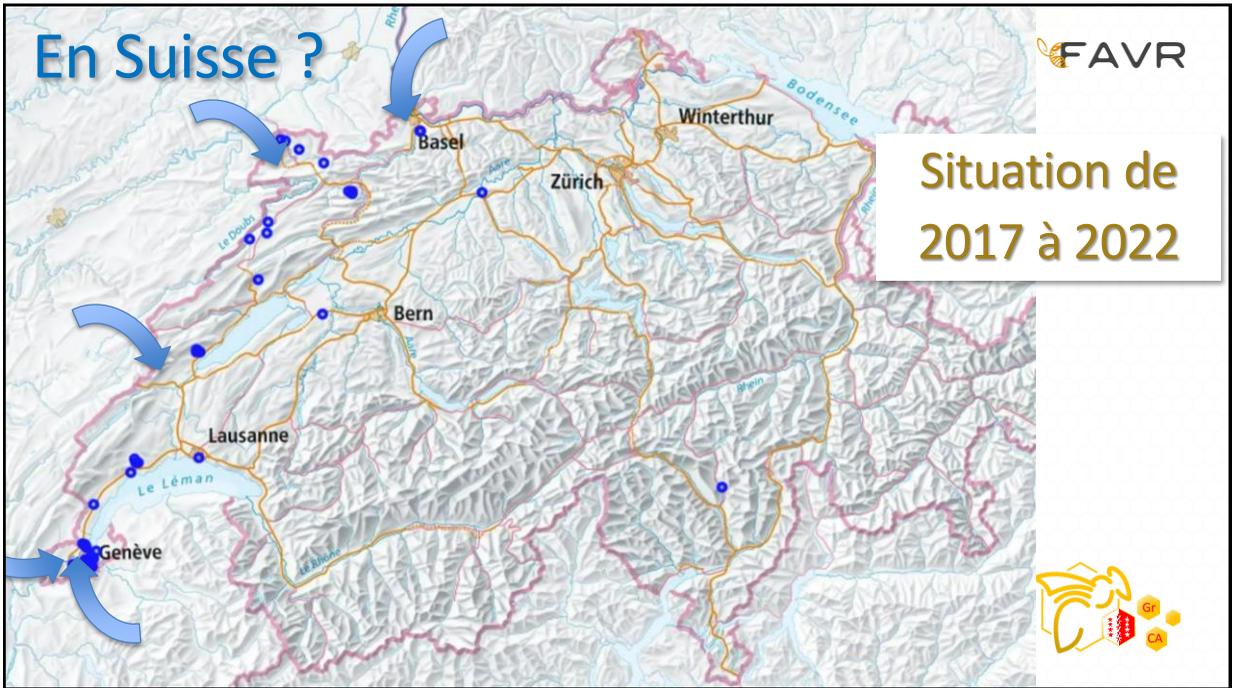
20



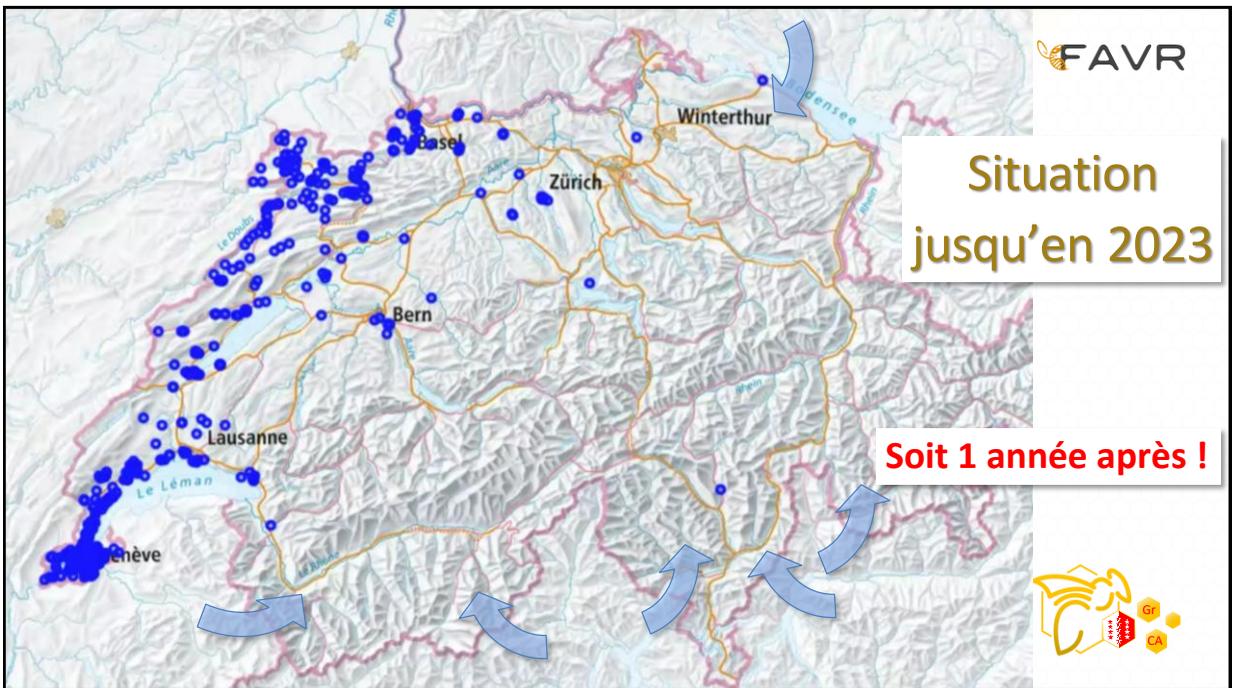
21



22



23



24



Evolution

Premier constat : printemps 2024

Evolution à fin 2024 et estim. 2025

Circulation interne



27



Evolution

Premier constat : printemps 2024

Evolution à fin 2024 et projections 2025

Circulation interne

Projection 2026



28

Quels impacts pour nous et notre quotidien?



29

Pourquoi faut-il s'en inquiéter..?

Variabilité habitat

Ville :

- Lieu privilégié
- Proximité avec population



30

Pourquoi faut-il s'en inquiéter..?



Variabilité habitat

Plaine :

- Réserve de nourriture.
- Humidité pour hydratation.



31

Pourquoi faut-il s'en inquiéter..?



Variabilité habitat

Montagne :

- Réserve de nourriture.
- Matières premières pour constructions nids.



32

Pourquoi faut-il s'en inquiéter..?



Floraison

- Diversités de pollens



33

Pourquoi faut-il s'en inquiéter..?



Floraison

- Diversités de pollens
- Pollinisations



34

Pourquoi faut-il s'en inquiéter..?



Floraison

- Diversités de pollens
- Pollinisations
- Dommage aux fruits



35

Pourquoi faut-il s'en inquiéter..?



Floraison

- Diversités de pollens
- Pollinisations
- Dommage aux fruits
- Baisse récoltes et impact sur populations



36

Législation

Bases légales concernant frelons

- **ODE art. 50 et 51** l'OFEV est responsable du monitoring
- **ODE art. 52** responsabilité lutte incombe au canton
- **LFE art. 1** traite de maladie animale transmissible = le FA ne relève pas de la LFE
- **LFo art. 18** interdit utilisation substance dangereuse en forêt
- **Oper-P** ordonnance sur l'emploi des pesticides

Piégeage interdit

La Taskforce Valaisanne admet les piégeages au printemps et en automne pour des fin de suivis.

Propriétaire foncier = responsable destruction

Situation problématique car un particulier n'est pas incité à signaler voir détruire lui-même le nid = danger et/ou diffusion incontrôlée.

OFEV / SSA

Les cantons sont responsables de la lutte.



37

Mission de la Taskforce Valaisanne

- Responsabilité de coordonner la lutte ≠ financement.
- Définition d'une bonne pratique.
- Référent nommé par régions.
- Formations des spécialistes et bénévoles.
- Appuis pour localisation et destruction de nids.



38

Mission de la Taskforce Valaisanne



Campagne piégeage 2024

- Formation des personnes aux piégeage
- Test de différents pièges et attractifs
- Mise en place suivis et comptages
- Installation sur site et référencement
- Comptages
- Entretiens des pièges



39

Mission de la Taskforce Valaisanne



Campagne piégeage 2024

Collombey-Muraz

Collombey

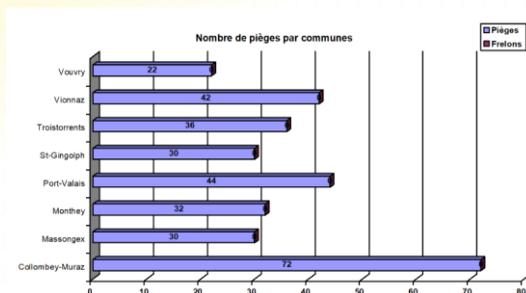
Cordonnées		Lieu ou nom du rucher	N° piège	Nb		Altitude	Plaine	Forêt	Ville	Frelons A
Latitude	Longitude			Rucher	Ruches					
46.26636	6.94455	Couvent des Bernardines	49	<input type="checkbox"/>	420	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	
46.266485	6.950754	Jardins partagés - Vassereules	47	<input type="checkbox"/>	400	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	
46.26946	6.94420	Décharge de la Croire	48	<input type="checkbox"/>	420	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0	

Listing de suivi

- Rigueur du suivi

Bilan

- 2 fondatrices
- Acquisition expérience
- Réflexion



40

Mission de la Taskforce Valaisanne

Observation fin 2024

- **Cas concret de St-Gingolph :**
- **Phase 1**
 - Signalement sur la plateforme www.frelonasiatique.ch
 - Informations contrôlée et transmise au canton.
 - Activation et nomination d'un membre taskforce.
 - Prise de contact et état des lieux.



41

Observation et lutte 2024

→ **Pose de piégeage et suivi.**



Gr
CA

42

Pendant ce temps :

- Expérimentations



43

Cas concret de St-Gingolph :

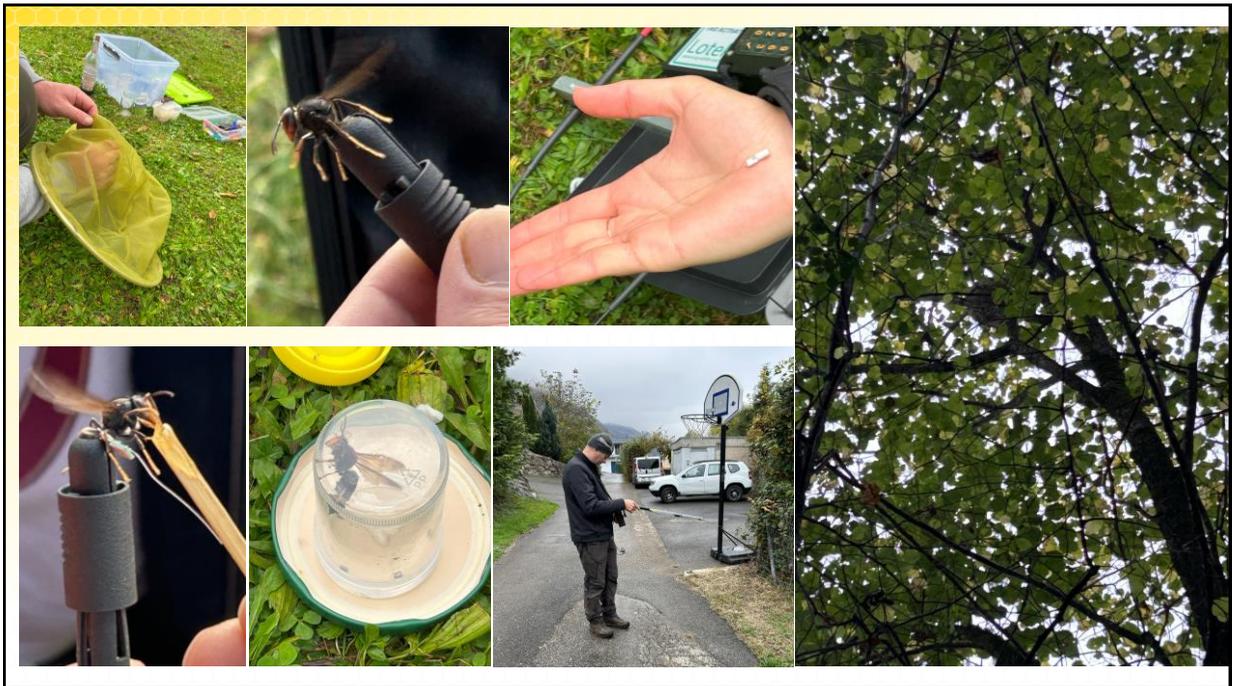
Phase 2

- Vision locale de POLLINEA ACTION et biologiste Genevoise
- Objectif : repérage et recherches
 - Système visuel : jumelle, longue vue.
 - Système radio : avec balise.

→ 2 nids trouvés



44



45



46

Moyens de localisation :

- Pot à mèche

Méthode de suivi :

- Visuelle
- Géolocalisation
 - LOTEK présenté précédemment
 - ROBOR.nl

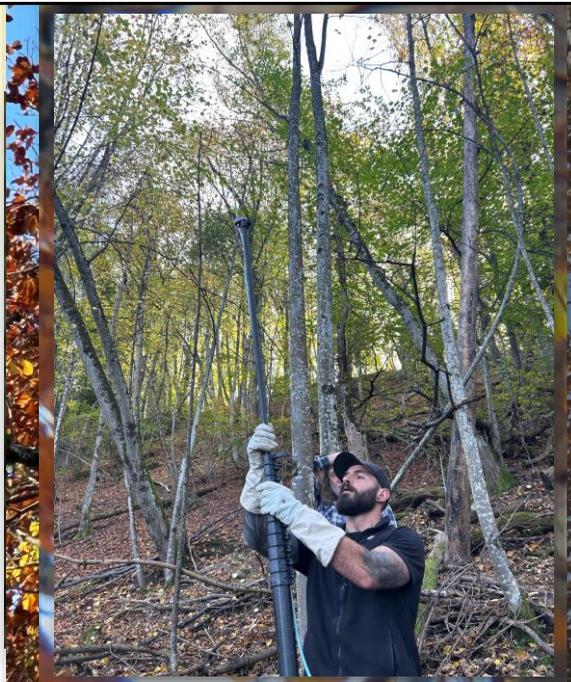


47

Cas concret de St-Gingolph :Phase 3

- ~~Destruction~~ Désactivation :
 - Coûts
 - Réactivités
 - Accessibilités
 - Bonne pratique

→ 8 nids désactivé



48

Moyens de destruction :

- Perches télescopiques
- Poudreuse ou gazeuse
- Produits :
 - SO₂
 - CO₂
 - ZEROX-P
 - (IceBug)
- Combinaison



49

Cas concret de St-Gingolph :

Phase 4

- Destruction :
 - Coûts
 - Réactivités
 - Accessibilités

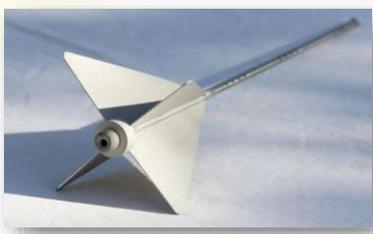
→ 1 nid récupéré
= détruit



50

Alternative de destructions :

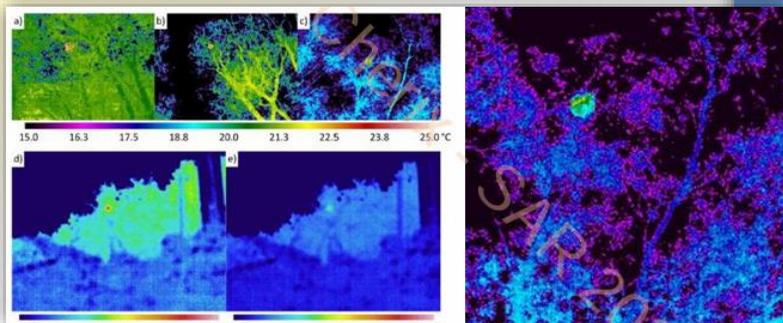
- Lance-flamme
- Paillard
- Méthode avec vapeur d'eau
- Système AIRadik - Destructor



51

Matériel utile

- Drone pour suivi et point de vue du ciel
- Vision thermique des nids
- Destruction depuis les airs (vespakill)



52

Recherches en cours

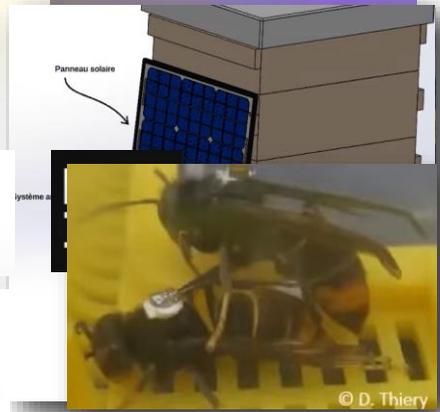
- Système HORION



- Tracking frelon RFID



- Méthode-Z



53

Recherches en cours

- Radar harmonique
- Subito Velutina **/!**
- LOYDERN **/!**
- Augmentation puissance des antennes
- Drone et intelligence artificielle
- Phéromones
- VespaGrip

= des pistes en étude !



54

Que faire ?



55

Le Valais se prépare à lutter contre le frelon asiatique

FAVRE L'arrivée du frelon asiatique inquiète le milieu agricole et l'ensemble de l'agriculture. Pour lutter contre cet insecte, une task force a été créée mais chacun peut agir en signalant sa présence.

PHOTO: PASCAL BARRAL/DELTA/DELTA/DELTA

Une menace pour les cultures
Le frelon asiatique a pénétré en Suisse en 2013. Au Valais, il est présent dans les cantons de la région de la Grande Vallée, de la région de la Petite Vallée et de la région de la Haute Vallée. Il est très vorace et se nourrit de nombreux insectes, y compris les abeilles. Sa présence est donc une menace pour les cultures et les apiculteurs.



Commentaire de l'expert
Le frelon asiatique est un insecte très vorace qui se nourrit de nombreux insectes, y compris les abeilles. Sa présence est donc une menace pour les cultures et les apiculteurs.

Une menace pour les cultures
Le frelon asiatique a pénétré en Suisse en 2013. Au Valais, il est présent dans les cantons de la région de la Grande Vallée, de la région de la Petite Vallée et de la région de la Haute Vallée. Il est très vorace et se nourrit de nombreux insectes, y compris les abeilles. Sa présence est donc une menace pour les cultures et les apiculteurs.

Une mission urgente
Le frelon asiatique est un insecte très vorace qui se nourrit de nombreux insectes, y compris les abeilles. Sa présence est donc une menace pour les cultures et les apiculteurs.

Une mission urgente
Le frelon asiatique est un insecte très vorace qui se nourrit de nombreux insectes, y compris les abeilles. Sa présence est donc une menace pour les cultures et les apiculteurs.

Une mission urgente
Le frelon asiatique est un insecte très vorace qui se nourrit de nombreux insectes, y compris les abeilles. Sa présence est donc une menace pour les cultures et les apiculteurs.

Une mission urgente
Le frelon asiatique est un insecte très vorace qui se nourrit de nombreux insectes, y compris les abeilles. Sa présence est donc une menace pour les cultures et les apiculteurs.



Comment les différencier?
Le frelon asiatique est un insecte très vorace qui se nourrit de nombreux insectes, y compris les abeilles. Sa présence est donc une menace pour les cultures et les apiculteurs.

Comment les différencier?
Le frelon asiatique est un insecte très vorace qui se nourrit de nombreux insectes, y compris les abeilles. Sa présence est donc une menace pour les cultures et les apiculteurs.

L'information



56

QUE FAIRE ?

FAVR

CANTONS :

Suivant le budget disponible:

- Former une Taskforce
- Former des spécialistes
- Définir des répondants et des pools de bénévoles / régions
- Achat équipements (piégeages, localisation, destruction, démontages)
- Budgets pour défrayer les participants + destruction des nids



Participations/implications possibles :

- Le service de l'agriculture pour implication de TOUTE l'agriculture.
- Commune : connaissances locales + financements (santé publique).
- La FAVR / sections affiliées en tant que fédération apicole.



57

QUE FAIRE ?

FAVR

COMMUNES DU VALAIS :

Dans l'immédiat :

- Nommer un référent , responsable FA.
- Avertir la population (flyers, articles).
- Pool de répondant et bénévoles.
 - Se former et s'entre-aider.



Par la suite :

- Annonce obligatoire des nids.
- Demander une participation des communes et des propriétaires.



→ DPG du Service de l'agriculture mai 2025



58

Comment agir ?

Pour les apiculteurs



Février à Mai

- Observation d'activité (butinage, prédation).
- Pose de pièges pour des fins de comptage (validé par TaskForce)
- Périmètre de 1 à 3km pour le nid.

Juin à Août

- Surveillance au rucher
- 5 à 10 frelons en une heure = avertir la Taskforce.

Septembre à Décembre

- Pose pièges pour comptage (validé par TaskForce) en début prédation.
- Rechercher les nids secondaires
- Fermetures trou de vol (<5mm) quand la grappe est formée.
- En cas de présence confirmée, renforcer surveillance sur 5km.



59

Comment agir ?

Pour les apiculteurs



Méthodes de luttés

- Artisanale



60

Comment agir ?

Pour les apiculteurs



Méthodes de lutt

- Artisanale
- Piégeage de printemps



61

Comment agir ?

Pour les apiculteurs



Méthodes de lutt

- Artisanale
- Piégeage de printemps
- Piégeage d'automne



62

Comment agir ? Pour les apiculteurs FAVR

Adaptation en fonction des besoins du frelon

Mars Avril Mai Juin Juillet Août Sept Oct. Nov.

Diminution des captures

SUCRÉ +++
PROTÉINÉ +

PROTÉINÉ +++
SUCRÉ -

SUCRÉ +++
PROTÉINÉ +

Selon étude pas d'effet démontré ou effet contreproductif.
[Karine Monceau 2016]

Changement (%) du nombre de nids

Distance au piège le plus proche l'année de l'intervention

[Sophie Pointeau 2020]

63

Comment agir ? Pour les apiculteurs FAVR

Relative activity of bee colony flights (%)

Number of hornets (individ.)

With Muzzle

Le SSA préconise des mailles de 10-25mm et une pose des dispositifs depuis le mois d'Aout uniquement.

Fiche §2.7.1

64

Comment agir ?

Pour les apiculteurs

- Harpe électrique
 - Déménagement des ruches si possible
 - Poules pas efficace (effet négatif)
 - Regroupement ruche
- = rendre moins attractives nos ruches



65

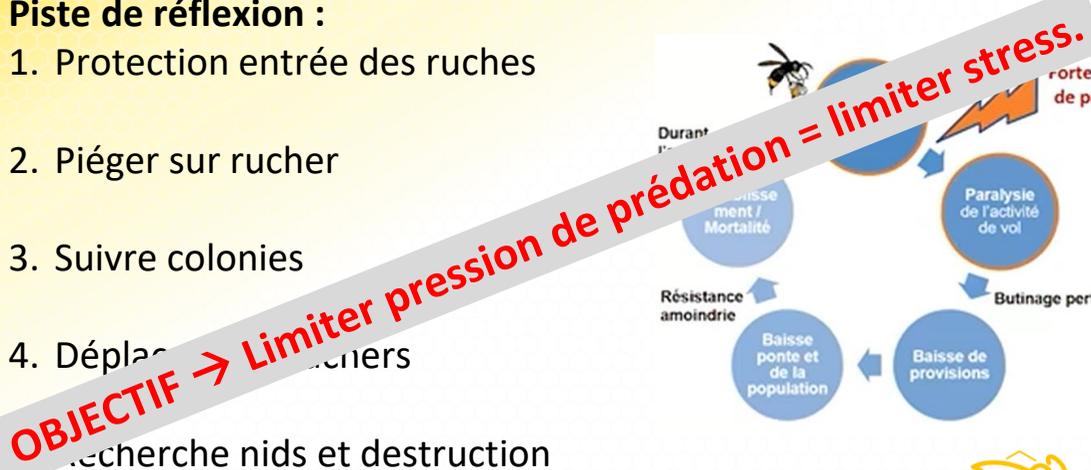
Comment agir ?

Pour les apiculteurs

Piste de réflexion :

1. Protection entrée des ruches
2. Piéger sur rucher
3. Suivre colonies
4. Déplacer les ruches

recherche nids et destruction



66

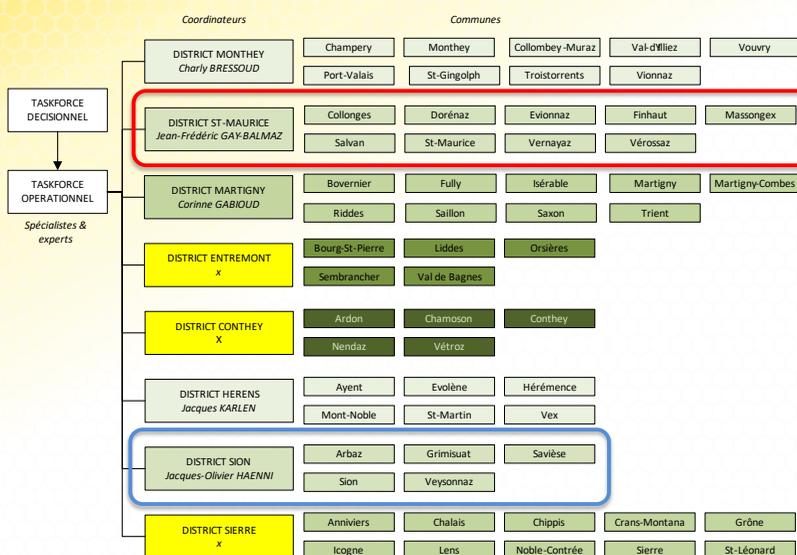
Engagez-vous !

- Découverte
- Activités de groupes
- Culture générales



67

District de St-Maurice



68

Organisation St-Maurice



DISTRICT ST-MAURICE
Jean-Frédéric GAY-BALMAZ

Collonges

Dorénaz

Evionnaz

Finhaut

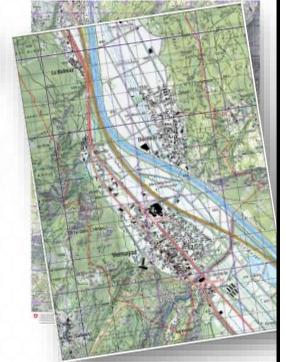
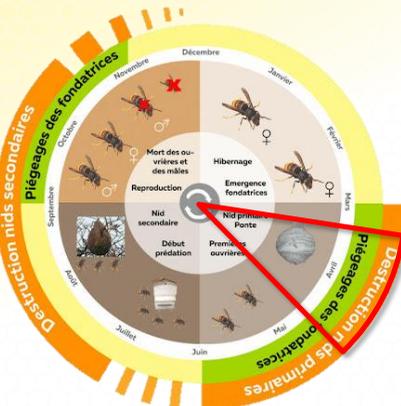
Massongex

Salvan

St-Maurice

Vernayaz

Vérossaz



69

QUE FAIRE ?



- Observation d'un insecte suspect : photographier / filmer et annoncer sur www.frelonasiatique.ch
- Observation d'un nid : photographier et annoncer
- Une réponse vous sera envoyée personnellement

www.frelonasiatique.ch



71

Questions et/ou remarques ?

